

ON S'ABONNE  
 A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT:**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:  
 Un an..... 16 fr.  
 Six mois..... 9 fr.  
 Trois mois..... 5 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS:  
 Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**PRIX DES INSERTIONS**  
**ANNONCES**  
 25 centimes la ligne  
**RÉCLAMES**  
 50 centimes la ligne  
 Les Annonces et Avis sont francs à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.  
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.  
**L'ABONNEMENT se paie d'avance.**  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*. Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo de Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 30 Novembre 1867.

**BOURSE DE PARIS.**

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 28 novembre	69 20	98 50
Du 29.....	68 95	98 75
Du 30.....	69 10	98 65

**BULLETIN.**

L'attention publique est concentrée sur la Conférence, dont la réunion semble de jour en jour plus probable. Tandis que la plupart des puissances acceptaient l'invitation, la Prusse, la Russie et l'Angleterre restaient dans l'expectative. D'après les dernières nouvelles, ces trois Etats retardataires auraient enfin adhéré au congrès.

Indiquons exactement la situation, quant aux divers Etats d'Europe. On prétend que l'Italie aurait dressé un formulaire de huit questions d'abord, pour connaître les bases de la discussion et le lieu de la réunion, puis afin de savoir si la conférence doit avoir un caractère consultatif ou délibératif.

D'autre part on assure que le Saint-Siège n'a accepté la conférence qu'à titre d'exposé des droits et des intérêts respectifs de la Papauté et de l'Italie. L'Angleterre et la Russie voudraient qu'un programme des discussions fût préalablement arrêté. Ajoutons que le cabinet de Florence aurait demandé l'évacuation du territoire pontifical avant la réunion. C'est peu probable.

Il est bon de faire remarquer que la Russie, la Prusse et la Grande-Bretagne ont fait dépendre leur adhésion du consentement des deux parties directement intéressées. Aujourd'hui que l'Italie et le Saint-Siège adhèrent au projet, on comprendrait difficilement qu'elles refusassent leur approbation.

Si nous en croyons la *Presse de Vienne*, les efforts réunis de la France et de l'Autriche auraient réussi à triompher des objections que la Russie et la Prusse avaient opposées, jusqu'à ce jour, au projet.

Laissons la Russie de côté; que pouvait faire l'Angleterre? De deux choses l'une. Si la question romaine est politique, l'Angleterre ne peut

pas se tenir à l'écart, sous prétexte de protestantisme. Si elle est religieuse, il faut considérer que l'Irlande est catholique romaine et que les catholiques d'Angleterre sont au nombre de cinq millions.

On s'est demandé comment il se faisait que le Saint-Siège eût mis un certain empressement à répondre à l'invitation de la France. Peut-être cette déférence s'explique-t-elle par cette considération que l'invitation est une reconnaissance implicite du pouvoir temporel.

Mardi, à la chambre des communes, M. Disraeli a motivé la demande d'un crédit de deux millions sterling pour l'expédition d'Abyssinie. Le gouvernement, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation, a envoyé un *ultimatum* dont le rejet oblige de maintenir par les armes l'honneur du pays. Les frais de l'expédition, si elle dure jusqu'en avril prochain, époque où il sera prudent de retirer les troupes du pays, s'élèveront à trois millions et demi sterling auxquels il faudra ajouter 3,800,000 livres sterling, s'il faut remplacer les troupes amenées de l'Inde, ce qui ferait un total de plus de 182 millions de francs. Après une discussion qui n'a pas été exempte de vivacités, la chambre a voté les crédits demandés par le ministère.

Des dépêches du Caire annoncent que cent villages abyssinien ont offert leurs services aux Anglais.

L'excitation relative au fénianisme diminue, mais les autorités ne se relâchent pas de leurs précautions. Le fénian Burke, qui a été arrêté samedi, est considéré comme un personnage très-important. On dit que c'est lui qui a organisé le mouvement fénian en Angleterre. Il sera très probablement jugé à Londres, mais son avocat essaiera de le faire juger en Irlande.

Le général Garibaldi doit être maintenant arrivé à Caprera. Il s'est embarqué le 26 sur l'*Exploratore*. Les feuilles italiennes annoncent que Sa Sainteté Pie IX est assez gravement indisposé.

La chambre des députés de Hollande a rejeté le budget des affaires étrangères. Considérant cet acte comme un vote de méfiance, le ministère a présenté au Roi sa démission collective.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

**Dépêches télégraphiques**

(Agence Havas).

St-Petersbourg, 27 novembre.

On lit dans le journal de St-Petersbourg : « Rome ne doit pas espérer que la conférence se contentera de formuler des vœux stériles ou qu'elle méconnaîtra l'évidence des faits au point de rétablir les anciennes frontières des Etats pontificaux ou de maintenir l'état anormal des choses tel qu'il existe actuellement. »

New-York, 16 novembre.  
(par le paquebot *Germania*).

Les élections qui viennent d'avoir lieu dans l'Arkansas, dans le Mississipi et dans la Floride, sont favorables à la convention pour la reconstitution du Sud.

Un rapport du général Sheffield au président Johnson, constate que les nègres sont pour la plupart armés et que les blancs sont sans moyen de défense. Les nouvelles de Haïti portent que les partisans de l'ex-président Geffrard sont bannis.

Civita-Vecchia, 28 novembre.

Huit bâtiments de guerre français viennent d'arriver dans notre port. Une division commence à s'embarquer.

Florence, 27 novembre, 9 h. 58 du soir.

La *Gazette d'Italie* annonce que M. Cambray-Digny gardera définitivement le portefeuille des finances; M. Broglio est chargé du portefeuille de l'Agriculture.

La *Nazione* dit qu'un télégramme de Rome, en date du 27, annonce que les 29<sup>e</sup> et 59<sup>e</sup> régiments d'infanterie se sont embarqués à Civita-Vecchia pour Toulon. Le 80<sup>e</sup> régiment partira demain pour la même destination.

L'Italie émet la nouvelle donnée par l'*Osservatore romano* de l'organisation de nouvelles bandes Garibaldiennes.

Berlin, 27 novembre, soir.

La *Gazette de la Croix* apprend que la Prusse et l'Angleterre prendront part à la conférence. Elle ajoute : la France retirera ses troupes aussitôt que la réunion de la conférence sera assurée. Rome et l'Italie ont adhéré sans conditions.

**ITALIE.**

On écrit de Rome, 22 novembre 1867 : Le gouvernement du Saint-Siège a notifié à l'ambassade de France, sa réponse à la proposition d'assister à une conférence sur les affaires d'Italie. Il adhère en principe à cette proposition.

Des journaux ont annoncé que le gouvernement italien se proposait de renvoyer à Rome, M. Mancardi, directeur de la dette publique italienne, avec la mission de conclure l'affaire de la conversion d'une partie des titres

placer auprès de la reine en qualité de femme de chambre. Si je ne me trompe, elle n'est pas moins dangereuse que le baron lui-même.

— Par sa beauté ?  
 — Elle produit généralement une grande impression. On dirait une méridionale, à ses brillants yeux noirs : inquiète dans ses mouvements, elle inspire de l'inquiétude aux autres. Quant à dire si elle a un mauvais cœur, je ne la connais pas assez pour me prononcer à cet égard; mais elle semble n'être jamais une minute en paix avec elle-même.

— Entendez-vous par là qu'elle pourrait devenir dangereuse pour moi ? demanda Puke en souriant.  
 — Vous n'avez rien à craindre, vous qui en aimez profondément une autre; mais Jerna ignore cette circonstance, et il possède en sa fille adoptive une bombe menaçante pour le cœur de tout jeune homme.

— Le mien est aujourd'hui à l'épreuve de la bombe; je ne comprends pas d'ailleurs comment le baron aurait eu la pensée de me lancer ce projectile.

— Par bonheur, capitaine, reprit Wrangel en lui serrant cordialement la main, il me suffira de quelques mots pour éclaircir ce mystère : Jerna sent que vous êtes un homme.

Ce compliment laissa Puke impassible. Wrangel continua :

« Votre renommée de bravoure et de fermeté de caractère est parvenue au théâtre de la guerre jusqu'à nous. Votre réputation à Drottningholm, la manière dont vous avez présenté vos hommages à la reine, et l'attitude que vous avez prise envers Heren, de Palmerna et Galig, étaient connues ici même avant votre

de rente pontificale en titres de rente italienne. La nouvelle est au moins prématurée. M. Lheureux, envoyé financier du gouvernement français, qui a élaboré avec M. Mancardi, à Rome même, au mois de juillet, les bases d'un arrangement sur cette opération délicate, compte si peu sur la reprise des négociations qu'il se rend à Paris. Au reste, les bases en question ont été arrêtées le 30 juillet, veille du départ de M. de Sartiges pour la France.

Ordre a été expédié, hier soir, aux commandants des garnisons françaises éparpillées dans les provinces d'opérer un mouvement de concentration sur Rome et Civita-Vecchia. A partir de demain les garnisons de Civita-Castellana, de Frosinone, d'Anagni, de Valmontone, évacueront ces villes. On autorise les commandants à mettre en réquisitions, s'il le faut, des voitures pour le transport des malades et des bagages. Des détachements de l'armée pontificale partiront, cette nuit, pour les localités qu'abandonnent les français. En même temps une partie de la garnison française de Rome, se retirera à Civita-Vecchia.

Ce mouvement, annoncé dès le principe, semble ne devoir causer aucune impression fâcheuse. En rayonnant de Rome jusqu'à la frontière, le corps expéditionnaire a voulu balayer les provinces et montrer que son champ d'action n'avait d'autres limites que les limites mêmes de l'Etat du Pape. Cette tâche est accomplie. Il dépend de l'Italie de faire le reste; c'est-à-dire de disperser les éléments d'une seconde invasion que les chefs du parti avancé, cherchaient à réunir autour de la frontière. Il est positif, comme l'annonçait hier le *Journal de Rome*; que des groupes de garibaldiens, sans armes il est vrai, mais d'une attitude peu pacifique, se forment dans les localités qui, par leur configuration, échappent le plus facilement à la surveillance de l'autorité italienne.

Néanmoins, la tranquillité est parfaite à Rome et dans les provinces. Les municipalités des villes qui ont été envahies, envoient au Pape des adresses de dévouement et de fidélité. Pie IX a parcouru hier, le Corso à pied, au milieu d'une foule respectueuse et même ouvertement sympathique.

La porte du peuple étant la plus fréquentée, on démolit, pour en faciliter l'accès, le flanc gauche des fortifications extérieures qui la défendent. Celles des autres portes sont maintenues jusqu'à nouvel ordre, sans doute jusqu'à la levée de l'état de siège.

Voici la formule de la déclaration que l'on retour. L'attention étant fixée sur vous, je ne serais pas surpris que l'on cherchât à vous gagner. »

Puke se contenta de secouer la tête, comme s'il ne comprenait pas bien la supposition de son interlocuteur.

« Jerna, poursuivit ce dernier, est un caractère multiple, insaisissable. Bien qu'il n'occupe pas jusqu'ici une position très-élevée, il exerce cependant une influence occulte. Il y a dans tout son manège quelque chose d'énigmatique qui rend presque impossible la lutte avec lui. Sur la scène des événements, il n'est pas acteur proprement dit; il est plus que rare qu'il se charge personnellement d'un rôle, mais il les distribue aux autres, et très-souvent même à leur propre insu, selon les besoins de sa cause. C'est le seul homme que je craigne, je ne vous le dissimule pas.

— D'après le portrait que vous me tracez là, M. le baron, il commence à m'inspirer de l'intérêt.

— Dès l'âge de 15 ans, il espionnait déjà son père. C'est l'amour, dit-on, qui l'y poussait, cela est possible; mais aujourd'hui l'amour lui sert d'espion auprès des autres. Prenez bien garde à lui, Puke; sa maison est la plus dangereuse que je connaisse pour un jeune homme.

— Et cependant vous m'y introduisez, M. le baron ?  
 — Voulez-vous que je vous dise pourquoi ?

— Je vous en prie.  
 — Dans le monde politique, on n'est fort qu'aussi longtemps que l'on a foi en soi-même et en sa cause et que l'on ne craint pas de se trouver face à face avec son adversaire. Masque contre masque, capitaine, regard contre regard. Nos luttes de partis ressemblent

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**

30 du novembre 1867.

**UNE FEMME VINDICATIVE**

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

**CHAPITRE III**

UNE SOIRÉE CHEZ LE BARON JERNA.

Au début du trajet, le baron Wrangel s'adossa dans un coin de sa voiture, ferma les yeux et se laissa aller à ses réflexions.

« Capitaine, dit-il enfin à Puke, il ne sera pas superflu de vous prévenir de certaines choses avant notre arrivée chez le baron Jerna. Vous ne le connaissez pas ?

— Non, monsieur le baron.  
 — Jerna est un homme dangereux : il faut vous tenir sur vos gardes avec lui.

— Croyez-vous ?  
 — Malheur à qui ne le ferait pas, capitaine Jerna

La reproduction est interdite.

a voulu faire signer aux prisonniers garibaldiens avant de les mettre en liberté à la frontière :

« Nous soussignés, ayant obtenu de la clémence de Sa Sainteté le Pape Pie IX, la grâce de pouvoir rentrer dans nos foyers, après avoir été pris les armes à la main et envahissant le territoire pontifical, nous promettons sur notre honneur de ne jamais reprendre les armes contre ce territoire et reconnaissons que si nous manquions à cette promesse, nous mériterions d'être traités avec toute la rigueur des lois. »

Il paraît que les menées les plus exaltées ont empêché les garibaldiens de signer cette déclaration, qui leur a été soumise à la Darsena-Nuova de Civita-Vecchia, où la plupart sont concentrés. Il s'en est même suivi hier, une rixe entre exaltés et modérés qu'on a eu de la peine à calmer.

Néanmoins, soit que le rigorisme des garibaldiens ait fléchi depuis, soit que l'autorité se montre moins exigeante, le bruit se répand qu'un convoi de 7 à 800 prisonniers sera conduit, après demain, à la frontière par le chemin de fer de Civita-Vecchia à Livourne.

Quant aux blessés garibaldiens, ils sont traités avec tous les égards possibles. On a même autorisé une commission venue de Livourne à les visiter pour se rendre compte de leur situation.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

FRANCE.

Le journal *la France* regrette qu'une sanction ne puisse être donnée aux interpellations, puisqu'en vertu du règlement existant, il est interdit de clore le débat qu'elles provoquent par un ordre du jour motivé :

« C'est poursuivi M. Rigaud, un tournoi oratoire où les opinions les plus diverses se produisent dans l'arène parlementaire ; mais combien l'idée dominante qui se dégage du débat gagnerait en importance et en efficacité, si la majorité pouvait préciser, dans une formule claire et bien définie, le sens exact de son vote ! »

« Nous ne comprenons pas pourquoi on redoute un ordre de jour motivé. En quoi pourrait-il être plus dangereux sur l'opinion que la discussion elle-même avec ses passions et ses rages ? »

PATRIE.

*La Patrie*, fait observer qu'il est dans l'affaire de la conférence un intérêt commun à toutes les puissances de l'Europe, qui domine la situation ; c'est l'intérêt politique et social :

« Ne songeons même pas à dire à la Prusse : « Vous avez des populations catholiques dont le roi Guillaume a promis de protéger les intérêts ! » à l'Angleterre : « Vous avez le fénianisme, dont les évêques d'Irlande viennent de déchaîner les fureurs ! » — à la Russie : « Vous avez la nation polonaise, dont vous ne vaincrez jamais la foi ! » La question est ailleurs.

« Elle est, continue M. Dréolle, dans la consolidation de cette indispensable association de tous les éléments conservateurs sur lesquels repose l'Europe monarchique ; elle est dans une sorte de renouvellement des forces du vieux continent. La question romaine n'est qu'un in-

à un duel : celui qui eligne l'œil ou dont la main tremble tire mal et est un homme perdu. Mais nous voici arrivés. Puke, vous allez rencontrer là ce soir tous vos adversaires — Heren, Caling, Palmerna — soyez prudent.

— J'y verrai Edith aussi.

— Dieu veuille que cela vous fasse redouter de prudence. »

Nous nous trouvons dans un des cabinets latéraux de l'hôtel du baron Jerna. Hélène, sa fille adoptive, s'y prélassait nonchalamment dans un fauteuil, et ses regards impérieux sont plus ravissants que jamais.

Ayant obtenu la permission de se rendre à Stockholm avant la cour, elle y était accourue au plus vite, et Jerna l'avait reçue à bras ouverts dans son cabinet de travail. Aussitôt s'était engagé entre eux un long entretien, qui n'avait été interrompu que par l'arrivée d'une tierce personne, laquelle venait rappeler au baron que la nuit approchait et qu'ils avaient à sortir ensemble pour une importante affaire qui ne souffrait pas de délai.

Il est facile de juger de l'effet de ces paroles mystérieuses du cornette Mellin sur la curieuse Hélène : elle n'eut pas de repos durant cette excursion de plus d'une mortelle heure.

C'est après le retour du baron et de l'officier que nous la trouvons avec celui-ci, qui est un homme dans la fleur de l'âge et d'un extérieur distingué.

« Où êtes-vous allés ? lui demanda-t-elle.

— Répondez d'abord à ma question.

— Non, non, non !

cident de la lutte entre le principe d'autorité et le principe révolutionnaire. La France en a fait une occasion d'affirmer le premier en proclamant de nouveau la faiblesse du second.

« C'est à l'Angleterre, à la Russie et à la Prusse, de dire si elles veulent laisser perdre cette occasion. »

SIÈCLE.

Le *Siècle* s'empresse de signaler la bonne leçon, qui vient d'être donnée à un ministre belge :

« M. Van den Peereboom avait infligé, raconte M. Emile de la Bédollière, un blâme à M. Lacjereh, instituteur à Maizières (Hainaut), pour n'avoir pas conduit ses élèves à la messe. A la Chambre des représentants de Belgique, dans la séance de 22 novembre, M. Dethuin a accusé le gouvernement d'avoir violé la liberté de conscience et la liberté des cultes.

« M. de Broekere, ministre d'Etat, a soutenu l'orateur de la gauche. M. Van den Peereboom, ayant formellement refusé de retirer le blâme infligé à l'instituteur de Maizières, la Chambre s'est prononcée à l'unanimité contre lui, et, chose remarquable, tous les autres ministres ont voté contre leur collègue. »

MONDE.

Nous empruntons la nouvelle suivante à une correspondance de Rome, 21 novembre, et reproduite dans le *Monde*, sous la signature de M. Taconet :

« On recommence à parler d'un voyage de l'Impératrice des Français à Rome. On sait qu'il en a été plusieurs fois question un peu avant le retrait des troupes françaises et que l'Impératrice Eugénie a un vif désir de visiter Rome, qu'elle ne connaît pas. La présence dans cette dernière ville de l'armée française, offrirait une occasion favorable à l'exécution de ce projet. Ce voyage serait prochain, dit-on, et fixé pour les fêtes de Noël, afin que Sa Majesté pût voir dans toute leur beauté les cérémonies et les pompes du culte catholique. »

TEMPS.

Le *Temps* estime que la rentrée de Garibaldi dans sa retraite équivaut à l'abandon de son procès « auquel il semble d'ailleurs, difficile, ajoute M. Ulysse Ladet, qu'ait jamais sérieusement songé le ministère Menabrea. »

Pour extrait A. Laytou.

Nouvelles du jour

Il y a eu jeudi, au corps législatif, réunion dans les bureaux pour l'examen de deux demandes d'interpellations relatives à la question des subsistances. Ces propositions présentées l'une par M. d'Andelarre, l'autre par M. des Rotours, ont été autorisées. Elles viendront incessamment en discussion.

La Commission du projet de réorganisation de l'armée a tenu une longue séance, à laquelle ont assisté le maréchal Niel et M. Vuitry, président du conseil d'Etat.

— En séance publique, l'élection de M. Dessaigne, député de Loir-et-Cher, a été validée.

— Dans la salle des conférences au palais Bourbon, on annonce la prochaine mise à l'ordre du jour du projet de loi concernant les ven-

— Non, et rien que non ! Voulez-vous me mettre au désespoir ? N'avez-vous pas encore assez de preuves de la sincérité de mon amour ? Vous ne m'aimez pas, vous me haïssez.

— Encore une fois, où êtes-vous allés ?

— Vous éludez ma question.

— Répondez à la mienne.

— Mon Dieu, murmura la cornette, pourquoi ai-je eu le malheur de vous voir !

— Désirez-vous réellement le savoir, monsieur ? répliqua-t-elle en riant. Eh bien, écoutez-moi, je vais éclairer votre pauvre esprit sur les raisons pour lesquelles la Providence, dans sa merveilleuse sagesse, nous a fait nous rencontrer. Vous étiez présomptueux et léger, vous ne pouvez en disconvenir, et vous êtes corrigé de ces défauts aujourd'hui. Inclinez-vous, monsieur : le monde était trop petit pour la haute opinion que vous aviez de vous-même ; à l'heure qu'il est, au contraire, tous vos châteaux en Espagne tiendraient dans ma petite main. Tombez à genoux, monsieur : vous ne devez à personne autant de reconnaissance qu'à moi, c'est-à-dire en ce qui concerne votre éducation, votre perfectionnement.

— Cessez, je vous en supplie. Je ne demande pas que vous me rendiez meilleur, je ne demande que de l'amour, et répondez au mien pas de froides maximes, c'est remplir ma coupe de glace au lieu d'y verser du nectar.

— Si vous continuez de faire des progrès, j'espère que vous aurez terminé dans trois ans votre cours, ou votre cure, si vous aimez mieux.

— Ne me rendez pas fou, Hélène ; ne me forcez pas à détester votre sexe. Je sais bien que la femme

judiciaires d'immeubles, les partages et la purge des hypothèques.

— Répondant à des interpellations de MM. Pelletan et Garnier-Pagès sur diverses pièces concernant l'Italie et qui ne figureraient pas, d'après les honorables orateurs, dans le *Livre jaune*, M. Rouher a expliqué que ce recueil contenait seulement les dépêches ayant un caractère officiel, à l'exception des notes confidentielles et des lettres particulières échangées entre ministres et ambassadeurs.

Encore à propos du *Livre jaune*, M. Garnier-Pagès a demandé des explications sur l'affaire du Luxembourg et sur l'entrevue de Salzbourg. M. Rouher a répondu, sur le premier point, qu'il y avait solution et dans le sens flagrant de l'influence politique de la France. Quant à l'entrevue de Salzbourg, l'honorable ministre, sans en contester l'importance, a décliné toute explication comme superflue et intempestive. Là s'est borné l'incident.

— Dans la salle des conférences, on disait que la proposition de la gauche sur les affaires de Rome serait soutenue par MM. Jules Favre, Garnier-Pagès, Guéroult, Picard et Jules Simon. MM. Thiers, de la Tour, Chesnelong, Larrabure et de Beniost parleront en faveur de la souveraineté temporelle.

— Une dépêche de Constantinople du 26, annonce qu'un projet établissant les bases pour la construction d'un railway entre Constantinople et le golfe persique et entraînant une dépense de 36 millions sterling, a été signée aujourd'hui à la Porte.

— D'après des avis de Constantinople, en date du 20 novembre, parvenus à Marseille, la réponse de Fuad-Pacha aux quatre puissances n'est pas encore partie. Le sultan aurait refusé de recevoir Omar Pacha depuis son retour de Crète. S. M. n'est pas sortie de son palais pendant toute la semaine ; cependant les ministres d'Autriche et d'Angleterre lui auraient fait parvenir des observations tendant à obtenir de promptes réformes.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, on réorganise, au ministère de l'intérieur le bureau de la presse tel qu'il existait avant le transfèrement à la préfecture de police du service de la sûreté générale.

— La réunion de la conférence étant désormais certaine, on s'occupe à Paris du choix de la ville où elle s'assemblera. Après avoir parlé de Munich, on cite maintenant Avignon et Séville.

— Le rapatriement de l'armée expéditionnaire française à Rome est commencé. Une dépêche de Civita-Vecchia, 27 novembre, annonce l'arrivée dans ce port de cinq bâtiments qui doivent transporter à Marseille, les troupes composant la division sous les ordres du général Dumont.

— Le tribunal correctionnel de la Seine a condamné aujourd'hui M. Spoll et M. Schiller, gérant et imprimeur du *Corsaire*, à un mois de prison et 500 fr. d'amende, pour publication d'articles traitant d'économie politique et sociale. Le tribunal a ordonné la suppression de la feuille.

— Le théâtre du Palais-Royal a donné avant-hier soir la première représentation de : *Les chemins de fer*, une série d'épisodes burlesques dans le genre de : *La Cagnotte* et du *Chapeau de paille d'Italie*. On y voit Geoffroy, avec sa jeune femme, sa mère une jolie anglaise et sa bonne, courir de station en station pour fuir Gil Pères qui fait la cour à sa femme et, à chaque station, Pères se dresse menaçant devant ce ménage. Par-ci par-là cette course tombe

n'a pas de plus vif désir que d'atteler l'homme à son char de triomphe ; soit, mais craignez pourtant de diriger l'attelage vers le précipice ! En ce moment-ci, je me sens capable de tout : je vous adore et je suis malheureux ; le ciel me préserve de vous haïr un jour ; car alors je serais perdu. Il faut que cela change ; je ne serai pas plus longtemps le jouet de vos caprices. Encore une fois, Hélène, m'aimez-vous, oui ou non ?

— Pourquoi ne me répondez-vous pas quand je vous prie de me dire où vous êtes allés ?

— Pitié, Hélène ! je vous en supplie, pitié ! Vous voyez que je vous aime avec un délire qui ne connaît pas de bornes, que je sacrifierais ma vie pour vous...

— Voilà que vous divaguez, M. le cornette, interrompit Hélène ; ne regrettez-vous plus de m'avoir protesté mille et mille fois que votre vie n'avait pas le moindre prix sans moi ?

— Il m'est impossible de l'affirmer assez...

— Et vous jurez que vous le sacrifieriez ! Ce serait donc un sacrifice... sans valeur aucune. »

Mellin détourna la tête avec une expression d'amer dépit.

Hélène, au contraire, se leva avec un sourire d'indifférence et se dirigea vers la porte.

« Hélène, s'écria Mellin, avez-vous le cœur assez dur pour me laisser dans cette disposition d'esprit ? — Cela entre, répondit-elle, dans mes principes d'éducation : l'état où vous vous trouvez exige impérieusement la diète. »

Ce disant, elle planta là son cornette amoureux pour passer dans la pièce voisine. Comme cette pièce était

dans la pantalonnade, mais elle se rapproche parfois de la comédie. De la gaieté à foison, beaucoup d'esprit, des éclats de rire en masse, voilà de quoi faire un succès centenaire.

Pour extrait : A. Laytou.

Bulletin Vinicole

BLANQUEFORT (Gironde), 26 novembre. — Il semble que les affaires de vins veillent sortir un peu de leur trop longue torpeur ; le vignoble se réveille, courtiers et commissionnaires s'agitent, prennent des échantillons. Des offres même ont été faites pour les vins nouveaux, offres, il est vrai, suivies d'effets fort restreints encore.

Que sera la reprise que nous croyons pressentir ? Faible probablement en raison des prétentions élevées de nos propriétaires, mais que justifient pourtant bien la disette de cette récolte. Après la faveur des prix de ces dernières années, le commerce, subissant l'influence naturelle de la consommation, ne peut se faire à une hausse si sensible dans les cours : il est approvisionné, il écoule le stock formé dans les moments favorables ; mais tout à une fin, il faudra réassortir, garnir les vides, et, alors, ne comptons pas, ceci franchement dit, payer bon marché ; l'abondance de 1865 ne peut pas combler les déficits de 1866 et 1867.

NARBONNE (Aude), 26 novembre. — Les quantités importantes déjà achetées, et en partie enlevées dans notre vignoble, n'ont pu ralentir encore l'activité des achats : c'est une preuve incontestable de besoins sérieux.

Nous avons éprouvé pendant la semaine écoulée plus que de la fermeté dans les prix : quelques-unes des affaires traitées dénotent une faveur marquée.

Si nous sommes bien informés, une bonne partie des achats ont été faits pour compte du commerce parisien, lequel trouverait dans notre vignoble des conditions plus avantageuses, sans doute, que dans tous les autres.

Nous l'avons dit déjà plusieurs fois, nos vins sont cette année très-réussis ; cette cause seule suffirait à expliquer la faveur dont ils jouissent.

PERPIGNAN (Pyénées-Orientales), 25 novembre. — Les demandes continuent à arriver et à alimenter les transactions d'une manière assez régulière.

On cite, comme achats de la semaine : toute la récolte de trois domaines situés entre Rivesaltes et Salces, aux prix de 25 fr., 26 fr., 50 et 75 fr. l'hectolitre ; — Un cellier d'Elne, pour compte d'une maison du Cher, à 47 fr. ; — Une partie de 4,900 hectolitres vin de Montescot et Bages, à 17 fr. ; — Une cave du Soler, à 20 fr. ; — Divers propriétaires auraient vendu, à Pia, à 20, 24, 22 et 23 fr. d'après qualité ; — A Espira-de-l'Agly, plusieurs petits celliers de 1866, à 25 fr.

Nécrologie.

PHILOXÈNE BOYER.

Monsieur le Rédacteur,

Le 13 de ce mois de novembre est mort à Paris, jeune encore et pauvre, mais dans la plénitude de son érudition et la maturité de son talent, un charmant poète, auteur dramatique estimé, polyglotte accompli, critique original et fort goûté, bibliophile infatigable, causeur exquis et applaudi. Cet esprit distingué se nommait Philoxène Boyer.

Il avait à peine trente-huit ans. — La vie de l'homme grave, ou roué, entre les deux pôles de la naissance et de la mort. Souvent il arrive que l'un éclaire et signale l'autre, comme ces feux du soleil couchant qui dorment l'horizon opposé d'une pâle et froide clarté. Ainsi la lampe du sépulcre met en lumière le berceau. — La mort de Philoxène Boyer nous a donc révélé sa naissance. Or, il était né le 21 décembre 1829, à Cahors, où son père, L.-A. Boyer, helléniste distingué et traducteur de Sophocle, exerçait des fonctions de l'Université.

Né moi-même en 1829, aux rives aimées du Lot, le plus humble et le plus obscur de ceux de ma génération que le travail tient exilés de nos douces collines, mais jaloux, autant que pas un, de l'honneur de mon pays, j'ai pieusement cueilli, au bord de cette tombe prématurément creusée, le rayon qui nous

déserte, elle s'y installa commodément sur un canapé, et donna l'essor à son imagination.

« Encore rêveuse ? lui dit tout à coup Jerna, qui était entré sans qu'elle s'en aperçût ; songe, Hélène, que rien n'est plus dangereux pour une jeune personne que ces rêveries-là.

— Vous êtes dans l'erreur, M. le baron, répondit Hélène avec une certaine amertume ; je connais quelque chose de bien plus dangereux encore.

— L'amour, peut-être ?

— L'amour peut être très-agréable...

— Quoi donc alors ?

— C'est d'intriguer, M. le baron. Je suis dégoûtée du rôle que vous m'avez assigné auprès de la reine ; ma conduite est basse, honteuse ; ma conscience...

— Soit bavardage, Hélène ! La conscience, je le sais bien, est une fourmi qui ne cesse de trainer son fétu. Il faut seulement éviter qu'elle en réunisse un amas, autrement on se fourre en tête trop de fourmis ou d'imaginations. Crois-moi, Hélène, une jeune personne cesse d'être ravissante du moment que sa tête n'est plus qu'une fourmière ; car cela rend les femmes insupportables. — Où est Mellin ? »

(La suite au prochain numéro.)

Journal de viticulture pratique.

Sommaire du n° du 25 novembre :

Chronique viticole. — Exposition des vins de Beaune. — Fleury-Lacoste : Causeur viticole. — G. Ducland : La question du vinaigre. — de la Grange : Extrait de son discours à Blaye. — A. Pelléou : Le Mourvèdre. — de Guillory aîné : Des vins rouges au point de vue de l'hygiène. — J. Vic-Andaye. — De la taille de la vigne dans le Narbonnais. — A. Berger : Correspondance. — G. Dufau : Situation des vignobles. — Planche colorée : Le Mourvèdre.

Le *Journal de Viticulture pratique* paraît le 40<sup>e</sup> le 25 de chaque mois en un cahier de 32 pages.

Conseil Général.

Circonscriptions communales. — St-Cirq-Lapopie-Berganty.

En 1850 les habitants du hameau des Bories et de Bogros demandèrent leur séparation de la commune de St-Cirq à laquelle ils appartiennent et leur réunion à celle de Berganty dont ils dépendent déjà pour le spirituel. Quoique cette demande ait été déjà rejetée, il y a quelques années, par M. le Ministre de l'Intérieur à laquelle elle fut adressée, ils la renouvellent encore aujourd'hui et ils la motivent sur ce que leurs sections sont aux portes de Berganty et en quelque sorte enclavées dans le territoire de cette commune, tandis que elles sont à une distance de près de 4 kilomètres de St-Cirq, ce qui rend difficiles leurs relations avec le chef-lieu de cette commune et met les enfants indigents presque dans l'impossibilité de fréquenter l'école communale. La Commission prenant en considération les motifs invoqués par les pétitionnaires propose d'appuyer leur demande d'un avis favorable. A ce sujet un membre fait observer que si la demande des habitants de Bogros et des Bories paraît jusqu'à un certain point justifiée, elle blesse en quelque sorte l'équité; qu'en 1792 et en 1829 ils ont pris part aux partages qui furent faits des biens communaux de la commune de St-Cirq, partages auxquels ils ne furent admis qu'à la condition expresse qu'ils ne cesseraient de contribuer aux charges communales, condition à laquelle ils voudraient se soustraire aujourd'hui; il rappelle que ce fut principalement cette considération qui en 1832 porta M. le Ministre de l'Intérieur à rejeter cette demande lorsqu'elle lui fut soumise; il ajoute que les inconvénients dont se plaignent les pétitionnaires ne sont pas aussi sérieux qu'ils le prétendent et que leurs relations avec le chef-lieu sont devenues beaucoup plus faciles, par suite de l'établissement du chemin d'intérêt commun n° 84 qui relie ces deux sections. Malgré ces observations, les propositions de la commission sont adoptées et le Conseil général émet un avis favorable à la demande des habitants de Bogros et des Bories, ainsi que la déjà fait le Conseil d'arrondissement.

Circonscriptions communales. — Maxou. — Brouelles.

Les habitants de la section de Brouelles demandent leur séparation de la commune de Maxou à laquelle ils appartiennent et l'érection de leur section en mairie distincte; ils fondent leur réclamation sur leur éloignement du chef-lieu de la commune et sur ce que l'état des voies de communication qui y conduisent leur en rend l'abord très difficile. La 3<sup>e</sup> commission à l'examen de laquelle cette affaire a été soumise a reconnu que la demande des habitants de Brouelles n'était justifiée par aucun motif sérieux, que, si l'état des chemins qui conduisent au chef-lieu laissaient à désirer, ils n'étaient cependant pas dans un état tel qu'il en rendit l'usage trop pénible pour ceux qui avaient à s'y rendre; que la distance qu'ils avaient à parcourir était d'ailleurs peu considérable; qu'en outre la nouvelle commune n'aurait pas les ressources suffisantes pour pourvoir à toutes les dépenses qu'exigerait son érection; elle a été en conséquence d'avis de rejeter cette demande, avis auquel s'est rangé le Conseil général.

Circonscriptions communales. — St-Vincent. — Cournou.

Les habitants de Cournou ont renouvelé la demande qu'ils ont déjà faite en 1849 tendant à leur séparation de la commune de St-Vincent à laquelle ils appartiennent et à l'érection de leur section en Mairie distincte. Le rapporteur de la 3<sup>e</sup> commission qui a eu à examiner cette affaire, expose que les chemins aux moyens desquels les deux sections communiquent entre elles sont en très mauvais état; que cette section érigée en commune pourra parfaitement se suffire à elle-même; que ses habitants s'engagent à faire à leur frais et sans réclamer aucune subvention, toutes les réparations nécessaires pour l'établissement de la nouvelle Mairie et que d'après ces considérations il proposait au nom de la commission d'émettre un avis favorable, ainsi que l'avaient déjà fait en 1849 le Conseil général et le Conseil d'arrondissement qui, à cette époque, avaient eu à se prononcer sur cette question. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

Foires. — Marcelliac. — Lauzès.

Sur le rapport d'un membre de la 3<sup>e</sup> commission, le Conseil général appuie la demande faite par la commune de Marcelliac pour la création de quatre nouvelles foires qui se tiendraient au chef-lieu de cette commune, le 20 février, le 20 mars, le 20 juin et le 20 septembre. Cet établissement lui paraît justifié par l'importance que prennent chaque jour les foires qui y existent déjà, depuis l'ouverture du chemin de grande communication, n° 44, qui traverse cette commune dans toute son étendue.—Le Conseil général est aussi d'avis qu'il soit créé au chef-lieu de la commune de Lauzès quatre nouvelles foires qui se tiendraient les 16 janvier, 4 mars, 20 mai et 4 juillet de chaque année.

Foires. — Cabrerets.

La commune de Cabrerets a aussi demandé la création de deux nouvelles foires qui se tiendraient le 6 février et 29 juin; mais cette demande n'a pas paru suffisamment justifiée au Conseil qui a pensé que les quatre foires qui existaient dans cette localité répondaient à ses besoins et qui en conséquence a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu d'y donner suite.

Vœux des Conseils d'arrondissement. — Gourdon.

Le Conseil général, après avoir pris connaissance des vœux émis par les Conseils d'arrondissement, prend à leur égard les résolutions suivantes:

Il appuie d'un avis favorable le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Gourdon à l'effet d'obtenir: 1<sup>o</sup> le remplacement de la brigade de gendarmerie à pied établie à Vayrac par une brigade à cheval;

2<sup>o</sup> l'annexion d'une brigade à pied à la gendarmerie de Gourdon;

3<sup>o</sup> Le vœu émis par le même Conseil pour qu'un bureau d'enregistrement soit créé dans chacun des chefs-lieux des cantons de Vayrac, Payrac et St-Germain.

Que les communes de Vaillac et de Beaumat soient desservies par le bureau de Labastide-Murat, et que la commune de Ginouillac soit attachée au bureau de Montfaucon, qui est plus voisin de cette localité, et que le bureau de Montfaucon soit compris dans la circonscription de la direction de Labastide à cause de la distance qui le sépare de celle de Fraissinet, dont il dépend et dont il est éloigné de huit kilomètres.—M. le Préfet répond que l'administration s'est déjà préoccupée de ces questions qui se trouvent en ce moment à l'instruction.

Vœux des Conseils d'arrondissement. — Cahors.

Le Conseil appuie d'une manière spéciale le vœu soumis par l'arrondissement de Cahors que dans l'intérêt de la culture du tabac, chaque planteur soit autorisé comme autre fois à récolter et à semer sa graine. Le mode actuellement mis en pratique par l'administration ayant donné lieu à des inconvénients dont se plaignent depuis quelques années les planteurs.

M. le Préfet expose que cette question a déjà fait l'objet de ses préoccupations et de ses démarches auprès de l'administration centrale. Il ajoute que l'importante culture du tabac appelle incessamment son attention, et qu'il vient d'apporter une modification qui sera vivement appréciée par les planteurs. Désormais, les permis de culture seront délivrés un mois en avance, ce qui permettra aux cultivateurs non admis d'utiliser convenablement leurs terres.

Vœux des Conseils d'arrondissement. — Figeac.

Le Conseil donne son adhésion au vœu émis par le conseil d'arrondissement de Figeac que tous les villages importants soient dotés d'une école de filles et toutes les communes d'une bibliothèque.

(La suite au prochain numéro.)

appartient de cette modeste gloire et je viens, de main inconnue et filiale, le restituer à la couronne de notre vieille cité.

Pour de plus amples renseignements sur la vie, les œuvres et la valeur littéraire de Philoxène Boyer, je me bornerai à vous indiquer, Monsieur le Rédacteur, l'excellent article nécrologique que lui a consacré Timothée Trimm, dans le Petit Journal du 14 ou 15 novembre, et le touchant feuilleton de Théophile Gautier, dans le Moniteur du 19. Je recommande aussi à votre attention la notice biographique, si spirituelle et si complète, qu'a publiée de Philoxène Boyer une des dernières livraisons du Dictionnaire Universel de P. Larousse (page 4175). Voici, d'après ces quelques documents, la liste des ouvrages de notre compatriote: Le Rhin et les Burgondes (1848); Sapho (1850); L'Engagement (1851); Le Feuillet d'Aristophane (1853); Les chercheurs d'amour (1855); ou Les Déliaissés (1856); Le Cousin du roi (1857); Les Muses de Molière (1858); des Odes, des Cantates, des Hommages; des articles de critique dans divers recueils; enfin un volume de poésies imprimé tout récemment « En 1857, dit la notice biographique, M. Philoxène Boyer avait commencé au cercle des sociétés savantes, quai Malaquais, des conférences littéraires qui ont eu dans le monde lettré un certain succès. Byron, Henri Heine, Châteaubriand, Mickiewicz, Balzac, Schiller, et surtout Shakespeare, étudiés avec une chaleur singulière, rendirent populaire le nom du professeur, dont les leçons furent reproduites par quelques recueils. » Un cours sur Béranger, entre autres, obtint un succès d'audition. » Après cette citation, qui rappelle en peu de mots un des côtés saillants du rôle littéraire de Philoxène Boyer, permettez-moi, Monsieur le Rédacteur, de reproduire encore ici les phrases émues par lesquelles Théophile Gautier termine son feuilleton: « ... Sa vie était régulière, soumise au devoir, religieuse même. Il avait épousé depuis quelques années déjà une femme bonne, dévouée, aimante, » sœur de charité du génie malade, qui le soutenait, » le consolait, le soignait et l'aiderait à supporter sa misère en le partageant avec un invincible courage. Des enfants étaient venus égayer ce pauvre ménage, dont ils doublaient les charges. Philoxène les adorait. Ils restent tout petits, sans ressource comme leur mère. Ne pourrait-on pas faire quelque chose pour eux? Ceux qui se sacrifient à l'idéal sont assez rares pour que leurs orphelins soient sacrés... »

Qu'ajouter à de telles paroles, que dire pour mieux peindre ce combattant de la pensée tombé avant l'heure dans la lutte de la pauvreté et du travail? Que dire pour mieux implorer en faveur de cette chère mémoire la sympathie et la pitié? C'est à Cahors surtout que cet appel doit être entendu. Cahors, fier à juste titre, d'avoir donné naissance à Clément Marot et à Treneuil (un oublié aussi), d'avoir abrité la jeunesse studieuse de Fénelon, Cahors revendiquera et proclamera comme son enfant ce doux rimeur, dont le charme tout attique rappelle si heureusement l'exquise saveur de nos fruits et la douce chaleur de nos vins et s'harmonise admirablement avec l'austérité de notre site et la beauté de notre ciel.

Il suffit. Mon initiative, anonyme pour ne porter ombre à aucune susceptibilité, doit s'arrêter ici. A d'autres maintenant, à l'intelligent et spirituel Maire de la ville de Cahors, et ses deux adjoints bien dignes de le comprendre et de le seconder, à l'érudite bâtonnier du barreau, Emile Dufour, à mon cher camarade, le docteur Charles Caviolle, né lui aussi en 1829; enfin à tous ceux qui, à Cahors ou dans le Quercy, s'intéressent encore aux choses de l'esprit et aux spéculations de l'idéal, appartient désormais la mission de rechercher les traces, presque effacées peut-être, du séjour de la famille Boyer dans nos murs, et de fixer, soit par un buste, soit par un médaillon, soit par une simple inscription, la date de la naissance de Philoxène Boyer, naissance qui le range au nombre de nos illustrations. A eux aussi et à vous, Monsieur le Rédacteur, de provoquer une souscription en faveur de sa veuve et de ses enfants.

Un de vos compatriotes et votre lecteur, X.

Les enfants du Quercy qui illustrent les lettres se comptent... Lorsqu'ils tombent, sans fortune, en nous léguant leur gloire, il est de notre devoir de compatriotes de nous intéresser au sort de leur famille.

Le Journal du Lot ouvre, dans ses colonnes, une souscription en faveur de Philoxène Boyer.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
5	Jeu. d.	s. Sabbas.	Dégagnac, Fraissinet.
6	Vendr.	s. Nicolas.	Latronquière, Uzech-des-Onles.
7	Samed.	s. Ambroise.	Junies (les), Cujance.
<p>⊙ P. Q. .... le 4, à 2 h. 37 m. du soir.                  ⊙ P. L. .... le 12, à 1 h. 19 m. du matin.                  ⊙ D. Q. .... le 18, à 5 h. 15 m. du soir.                  ⊙ N. L. .... le 26, à 5 h. 20 m. du soir.</p>			

M. Cassaigneau, conseiller à la Cour impériale d'Agen, vient d'être désigné, par ordonnance de S. Exc. M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice, pour présider la session du premier trimestre des assises du Lot, qui s'ouvrira, à Cahors, le 13 janvier prochain.

M. l'abbé Dauphin, chanoine de St-Denis, ancien doyen de Ste-Geneviève, prêchera la station de l'Avent à la Cathédrale. Il en fera l'ouverture dimanche, 1<sup>er</sup> décembre, à la suite des vêpres.

La fête de Ste-Cécile a été célébrée dimanche dernier. Nos musiciens se sont rendus, à 10 heures, à l'église St Barthélemy, bannière en tête et jouant un brillant pas redoublé.

Pendant la messe, la société a exécuté avec un ensemble parfait plusieurs morceaux d'harmonie. Les auditeurs se pressaient dans la nef. A midi, les membres de la Ste-Cécile se réunissaient en un banquet fraternel.

LETTRE PASTORALE et MANDEMENT de Mgr l'Evêque de Cahors prescrivant des prières publiques, conformément à l'Encyclique de N. S. P. le Pape, en date du 17 octobre 1867.

Pierre-Alfred Grimardias, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, Evêque de Cahors,

Au Clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut, paix et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Il y a quelques jours à peine, nos très-chers Frères, nous appelions l'attention de nos prêtres sur les nouvelles et violentes attaques dirigées contre le Saint-Siège, et nous les engageons à provoquer vos prières et vos aumônes, pour une œuvre à laquelle nul catholique ne peut être indifférent. Ils l'ont fait avec le zèle et le dévouement que nous leur connaissons et, en visitant quelques-unes de vos paroisses, nous avons vu par nous-mêmes, quelle part vous avez prise aux épreuves de l'Eglise.

Oui, N. T. C. F., vous comprenez, nous aimons à le constater, la haute importance de cette grande question de la souveraineté temporelle des Papes. Les passions, les préjugés, ont cherché à la dénaturer et à l'obscurcir, mais, chaque jour, elle se dégage plus clairement des nuages dont on veut l'entourer; et les attaques de nos adversaires ne servent qu'à mieux en faire apprécier le sens et la portée.

Vous avez, pour votre compte, affirmé vos convictions sur ce point, et répondu aux sophismes de l'ignorance et de l'impie par des prières plus ferventes et des aumônes plus généreuses. Si donc nous reprenons la plume aujourd'hui, c'est que nous avons à vous transmettre une parole plus auguste et plus autorisée que la nôtre.

Du milieu des périls qui l'environnent et menacent son indépendance, Pie IX a adressé à tous les évêques du monde catholique une Encyclique qui est un nouveau cri d'alarme et un appel à la chrétienté tout entière.

L'auguste Pontife expose et condamne une fois de plus les désordres et les excès qui désolent, sous ses yeux, la malheureuse Italie; les attaques que la violence ouverte, et à son défaut la ruse et l'hypocrisie dirigent contre sa personne et son principal sacré, et demande à ses frères dans l'épiscopat que des supplications s'élèvent devant Dieu comme une protestation solennelle de la justice contre l'iniquité, de la faiblesse contre la violence.

Au moment, en effet, N. T. C. F., où Pie IX élevait sa voix inquiète et attristée, une multitude de forcés, poussés par une haine aveugle et une impitoyable dont ils n'ont donné que trop de preuves, se précipitaient de tous côtés sur la ville sainte. Et, ce qu'il y a de plus déplorable, un gouvernement qui se dit régulier, qui est censé l'ami de la France, foulant aux pieds tout droit des gens, non content d'encourager ces bandes barbares, et de leur prêter son appui moral, envahissait à son tour le territoire pontifical.

Les catholiques ont frémi un instant, et avec raison. L'invasion se précipitait, et on pouvait, d'un moment à l'autre, apprendre quelque horrible catastrophe.

Le Seigneur a regardé encore une fois son Eglise, et a déployé pour elle la puissance de son bras. La France a inscrit une page de plus dans ses annales chrétiennes; elle s'est souvenue de ses antiques traditions, et a mis sa vaillante épée dans la balance de la justice et du droit.

Grâce à la présence de notre armée et à son secours, dans un moment décisif, les admirables défenseurs du Saint-Siège, renouvelant les prodiges de valeur que louait l'Esprit-saint dans les Machabées, ont, aux applaudissements du monde chrétien, défait l'ennemi qui menaçait Rome d'un immense désastre.

Nous avons donc pu, N. T. C. F., rendre grâce à Dieu, qui a combattu pour nous, et béni les armes de cette noble et vaillante armée. En même temps, nous avons prié pour ceux qui sont tombés couverts de gloire sur le champ de bataille pour la cause de Dieu et de son Eglise.

Toutefois, bien que le danger paraisse éloigné et la tranquillité revenue, si une solution énergique et sûre, conforme à la justice et aux intérêts catholiques, n'est pas donnée à une question qui tient dans l'inquiétude le catholicisme, nous ne tarderons peut-être pas à voir se renouveler d'audacieuses tentatives et à assister à de plus redoutables attaques.

L'Empereur l'a compris, et nous ne pouvons douter qu'après avoir donné le sang de notre armée pour la défense du pouvoir qu'il a toujours promis de protéger, il ne soit décidé à faire triompher cette noble cause, qui n'est pas moins française que catholique.

Prions, N. T. C. F., pour que le Seigneur dirige les délibérations qui doivent avoir pour objet cette affaire solennelle et grande entre toutes, de l'indépendance de la papauté. Prions pour que les souverains et les puissants de ce monde comprennent que la guerre faite à l'Eglise, ne l'est pas moins à toute souveraineté légitime et à tout l'ordre social.

Prions pour cette belle et pauvre Italie, que Dieu avait comblé de ses dons et où il y a encore tant d'éléments pour le bien. Qu'elle revienne à des sentiments plus justes; qu'elle cherche sa gloire et son bonheur dans le respect et la soumission au représentant de Jésus-Christ. La Providence lui en a confié les destinées temporelles; qu'elle sache s'incliner devant le droit, si elle veut retrouver la sécurité, la force et la paix.

Mais, dans sa sollicitude vraiment apostolique, le Souverain-Pontife ne songe pas à ses seules épreuves, et bien qu'il s'agit ici d'un de ces souverains dont le suffrage peut peser d'un grand poids dans les décisions de l'Europe, il n'a pas craint d'élever la voix en faveur de nos frères les catholiques de la Pologne et de la Russie, victimes d'une astucieuse politique et d'une dure persécution. Voilà bien longtemps que la conscience chrétienne se révolte contre les iniquités dont ils sont l'objet, et que l'Eglise jette au monde

le cri de sa douleur et de son indignation. Dieu et le droit ont leur jour, N. T. C. F.; à l'exemple de notre auguste Chef, sachons l'attendre avec confiance, et n'oublions pas que nous pouvons le hâter par nos prières et nos bonnes œuvres.

A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1<sup>er</sup>. — Un Triduum sera célébré dans notre diocèse, les 6, 7 et 8 décembre prochain, conformément aux intentions exprimées par le souverain Pontife, dans son encyclique du 17 octobre.

Art. 2. — Pendant ces trois jours, il y aura salut solennel du S. Sacrement dans toutes les Eglises paroissiales et dans les chapelles des communautés.

Art. 3. — Chacun de ces saluts sera composé comme il suit:

O Salutaris Hostia;

Les litanies de la Sainte Vierge avec le verset et l'Oraison;

Le Psalme Levavi oculos meos, etc., avec les versets Oremus pro Pontifice nostro Pio, et Domine salvum fac Imperatorem, avec les oraisons pour le Pape et l'Empereur. Le Tantum ergo avec le verset et l'Oraison pour le S. Sacrement.

Art. 4. — Pendant les trois jours du Triduum, les prêtres ajouteront aux Oraisons de la messe celle Contra persecutores et male agentes.

Art. 5. — Nous engageons nos chères filles les Religieuses et les personnes pieuses à faire une neuvaine à Marie immaculée, dans les intentions du Souverain-Pontife, et une communion particulière.

Art. 6. Il y a indulgence plénière pour toutes les personnes qui assisteront aux trois exercices du Triduum et s'approcheront des sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie, et une indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines pour celles qui assisteront à un de ces exercices.

Art. 7. — Notre présent Mandement sera lu au prône des Eglises paroissiales, et dans les chapelles des communautés le 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent.

† PIERRE, Evêque de Cahors.

P. S. Nous ne pouvons taire avec quelle reconnaissance nous avons reçu les offrandes qu'on nous a fait parvenir, pour le Souverain-Pontife. Outre les souscriptions particulières qui ont été envoyées directement, nous avons, nous-mêmes, transmis au Nonce de Sa Sainteté la somme de 11,000 fr. C'est une nouvelle preuve de la générosité de nos chers diocésains, dont nous aimons à les féliciter. Nous espérons, en outre, que la quête pour le denier de St Pierre, qui se fait le jour de Noël, n'aura pas à souffrir de l'appel extraordinaire que les circonstances nous ont porté à leur faire.

DEUXIEME CONCERT ANNUEL

Donné par la Société orphonique

Le dimanche 4<sup>e</sup> décembre, dans la Salle de Spectacle de la ville.

Programme. — Première partie.

1. LES MARTYRS, chœur à quatre parties, chanté par l'Orphéon. L. de Rillé.
2. L'ORAGE A LA GRANDE CHAR- TREUSE, cantilène, pour voix de basse, chantée par M. C. M<sup>le</sup> H. R. Mazel.
3. UN SOUPIR DE FAUST, mélodie pour v. de T., chantée par M. Veyre. E. Servel.
4. Grand air de LUCIE DE LAMERMOOR, p. v. de B., ch. par M. Cahuzac. Donizetti.
5. LE BEAU CHANTEUR, scène comique, par M. Millerat. Lombard.
6. LES VOIX DE L'AVENIR (la lyre), chœur à quatre parties. Gastinel.

Deuxième partie.

1. LE CHANT DES AMIS, chœur à quatre parties, chanté par l'Orphéon. A. Thomas.
2. LE FORBAN, chant de mer pour voix de basse, par M. C. C<sup>e</sup> d'Adémair.
3. L'ILLUSION, romance pour voix de ténor, par M. Veyre.
4. LES BRÉSILIENNES, duo p. v. de T., chanté par MM. Veyre et Millerat. L. Bordèse.
5. Grand air du SIEGE DE CORINTHE, p. v. de B., chanté par M. Cahuzac. Rossini.
6. JONS DE L'CEL, chansonnette par M. Millerat. G. Baneux.
7. LES BUVEURS, chœur à quatre parties, chanté par l'Orphéon. L. de Rillé.

Le Piano sera tenu par M<sup>me</sup> Combe.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Compositions du 12 au 17 novembre 1867.

Mathématiques élémentaires.

Composition française. 1 Théron; 2 du Bouzet.

Philosophie.

Mathématiques. 1 Lacarrière; 2 Cabanès.

Mathématiques préparatoires.

Mathématiques. 1 Rodolose; 2 Sol.

Rhétorique.

Vers latins. 1 Larroumet; 2 Combarieu.

Quatrième.

Anglais. 1 Dupuy; 2 Gueguen.

Cinquième.

Thème latin. 1 Mayzen; 2 Basset.

Sixième.

Version latine. 1 Lapouble; 2 Largeteau.

Septième.

Orthographe. 1 Delmas (Jean); 2 Cambornac.

Enseignement spécial.

Deuxième année.

Ecriture. 1 Castagné; 2 Sarrus.

Première année.

Ecriture. 1 Lafon; 2 Lhéray.

Année préparatoire.

Travaux graphiques. 1 Durupt; 2 Cambornac.

Classe préparatoire.

Ecriture. 1 Marateuch; 2 Fournie.

Deuxième division.

Ecriture. 1 Vallès; 2 Delpech.

Troisième division.

Ecriture. 1 Peyrissac; 2 Lafon.

Le Proviseur, RICHAUD.

ADJUDICATION

Le 16 Décembre prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des ouvrages et fournitures de matériaux à faire pour l'Entretien des Routes Impériales du Lot, pendant les années 1868, 1869, 1870, 1871, 1872 et 1873.

Les Travaux dont il s'agit forment onze lots.  
(Voir le Journal du Lot du 20 novembre 1867.)  
NOTA. — Chaque lot sera soumissionné et adjugé séparément.  
Les devis des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

**PRIMES EXCEPTIONNELLES RÉSERVÉES  
À NOS ABONNÉS**  
**MAGNIFIQUES ÉTRENNES**  
**LES PLUS BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS**  
A prix deux fois supérieurs, ces livres défilent toute comparaison ; richesse, élégance, intérêt, bon marché.

1<sup>ère</sup> Prime  
L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS dite du Luxembourg, composé de 25 tableaux avec un beau portrait de Rubens, (dans nos bureaux), 22 fr.

2<sup>ème</sup> Prime  
(Collection Armengaud),  
**Les galeries publiques de l'Europe** par J. Armengaud. — Toute l'Italie et ses merveilles 3 volumes, 975 gravures 104 fr.  
**La révolution Française** par Jules Janin. — 2 vol. 756 gravures 70 fr.  
**Les reines du monde** par nos premiers écrivains. — 1 vol. 150 gravures 30 fr.  
**La Russie historique Pittoresque et monumentale** par Piotre Artamoff et J. Armengaud, 2 volumes 519 gravures 70 fr.  
**Les trésors de l'art** par J. Armengaud. — 1 volume, 150 gravures 60 fr.

Tous ces ouvrages, magnifiquement reliés, tranches dorées, dos maroquin du Levant, plaques or fin, imprimés par Ch. LAHURE, sur papier velin supérieur, sont tous du même format royal in-4.  
On peut demander la collection entière de M. Armengaud, ou l'un des ouvrages séparément.  
Pour recevoir l'envoi franco dans les départements, soigneusement emballé, ajouter aux prix ci-dessus 2 fr. par volume pour le port.  
Adressez les demandes au Directeur du journal accompagnées d'un mandat sur la poste.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.**  
*Naissances.*  
28 novembre Celse (Marie-Joseph-Amédée-Paul), rue de la liberté.  
28 — Deltail (Marie), rue Ste-Claire.  
*Mariages.*  
27 — Bras (Pierre), cloutier, et Troussel Marie, lisseuse.  
*Décès.*  
27 — Dussan (Marie), couturière, 44 ans, rue St-James.  
28 — Laymartre (Marg.), 7 mois, rivière du Pal.  
28 — Astor (Leon), 7 mois, aux Tuileries.  
28 — Malvidet (Cath.), 62 ans, aux Badernes.  
Pour la chronique locale : A. Laytou.

**Crédit Foncier de France.**  
Le Crédit foncier émet :  
Des obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 remboursables par voie de tirage au sort ;  
Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,  
S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;  
Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

On lit dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :  
On nous écrit d'Auvillar, le 27 novembre :  
Un crime épouvantable vient d'être commis dans le village d'Espalais, canton de Valence.  
Lundi soir, Jean Palazot, âgé de 40 ans, marin et ancien militaire, déjà plusieurs fois condamné correctionnellement, a tué d'un coup de pistolet tiré à bout portant, Pierre Hébrard fils, son voisin, âgé de 32 ans. La balle a brisé le crâne de la victime, et la mort a été presque instantanée. Hébrard, qui était généralement estimé, laisse une jeune veuve et un enfant.  
Palazot a été arrêté le soir même dans une

auberge d'Espalais, par M. Forel, brigadier de gendarmerie à Auvillar qui, dans cette circonstance, a montré beaucoup de courage et un grand sang froid. L'assassin était porteur de deux pistolets chargés, et dans la lutte qui a eu lieu entre lui et le brigadier, un des pistolets a été déchargé. Heureusement personne n'a été atteint.  
Mardi matin, à 9 heures, M. le juge d'instruction du tribunal de Moissac et M. le substitut du procureur impérial se sont rendus sur les lieux, et le soir même Palazot a été écroué dans la prison de Moissac.

**Faits Divers.**  
Le grand divertissement de la bonne société de Paris, et de tous les gens qui ont le moyen de dépenser vingt francs pour satisfaire un caprice, et aujourd'hui de faire une ascension dans le ballon captif de M. Giffard, au champ de-Mars. Comme la nacelle ne peut contenir que cinq ou six voyageurs au plus avec le directeur de la manœuvre et son aide, on est obligé de s'inscrire à l'avance pour obtenir la faveur de tenter une excursion dans l'atmosphère. Les dames se montrent aussi passionnées que les hommes pour ces voyages aériens qui ne durent guère que quelques minutes. C'est un curieux spectacle que celui de cet aérostat montant et descendant sans cesse. Le panorama qui s'étend autour des curieux est des plus intéressants, mais on en peut jouir, également, du haut de l'arc de triomphe de l'Etoile et de la lanterne du Panthéon. Seulement il ne coûte pas aussi cher qu'au champ-de-Mars et puis on n'y est pas soumis aux émotions assez vives que l'on éprouve dans la nacelle du ballon. On raconte de piquants épisodes de ces voyages. Généralement on est très-brave, très-résolu au moment du départ, mais au fur et à mesure que le ballon monte, les physionomies prennent les aspects les plus étranges. Ceux-ci

sont d'une pâleur livide; ceux-là, en proie à une agitation nerveuse, lèvent les yeux au ciel et ne pensent pas à se baisser sur la terre; quelques-uns éprouvent des nausées, comme si elles étaient sur la mer; quelques-autres ne peuvent se décider à demeurer debout et s'agenouillent au fond de la nacelle. Un très petit nombre s'appuie sur son bord et jouit paisiblement du spectacle qui se rayonne immense. On s'est amusé de la précaution prise par une dame qui paraissait très-décidée. En quittant le sol, elle avait fermé les yeux, elle ne les a rouverts que lorsque le ballon a repris son poste dans le chantier. Ce n'est pas elle qui pourra publier ses impressions de voyage.

**GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.**  
A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6<sup>e</sup> édit., par le docteur **Jules Boyer**. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. en timbres-poste, au docteur Jules Boyer, boulevard Magenta, 174, ou à l'éditeur A. DELAHAYE, place de l'École de Médecine, à A. Paris.

**ARRONDISSEMENT DE GOURDON.**  
*Etude de M. Maturé avoué à Gourdon.*  
Par acte passé devant M. Claret notaire à Salvia, M. de Gransault-Lacoste a acquis de J. B. Lacombe propriétaire à Léobard, une partie de maison pour le prix de 860 fr., copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal de Gourdon, et ce dépôt a été signifié à M. le Procureur impérial de Gourdon.  
*même étude.*  
Par acte passé devant M. Claret notaire à Salvia, M. de Gransault-Lacoste a acquis de la veuve Descamp, une partie de maison pour le prix de 400 fr. Copie de cet acte a été déposée au greffe et ce dépôt a été signifié à M. le Procureur impérial de Gourdon 2<sup>o</sup> à M. Armand Pierre Descamp, tuteur.  
(Extrait du *Gourdonnais*, 12 novembre).  
Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

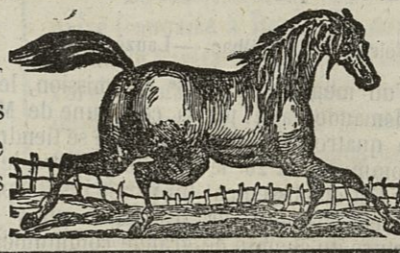
**VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE**  
Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.  
**SERVICE**  
**DE CAHORS A ASSIER.**  
Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.  
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;



CONFECTION DE PARIS  
**HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE**  
**MAISON GREIL**  
CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

**MARBRERIE ITALIENNE**  
**DE SECONDO PASQUINO**  
ANCIEN CONTRE-MAITRE DE M. BRETON, A CAHORS.  
M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.  
Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

**POSTE AUX CHEVAUX**  
**M. ANDRAL,** Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audouy*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.



**A VENDRE**  
**L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL**  
EN ENTIER OU A PARCELLES  
S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.  
On donnera toutes facilités pour le paiement.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**  
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des fies, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**  
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles



**LIBRAIRIE DE E. HACHETTE et C<sup>o</sup>, boulevard St-Germain, 77 à Paris.**  
**NOUVELLE PUBLICATION POUR LES ÉTRENNES DE 1868**  
**LA TERRE**  
DESCRIPTION DES PHÉNOMÈNES DE LA VIE DU GLOBE. — 1<sup>ère</sup> partie : Les Continents  
PAR ÉLYSÉE RECLUS.

Un magnifique volume contenant 24 cartes en couleur tirées à part et 230 cartes et figures insérées dans le texte. — Broché : 15 francs ; relié dos en chagrin, plats en toile, tranches dorées, 20 francs.  
Cet ouvrage expose la grandeur, la diversité et l'enchaînement des phénomènes terrestres. Après avoir rapidement décrit les mouvements de la planète dans sa marche à travers les cieux et raconté les principales modifications qui se sont opérées durant les époques géologiques à la surface du globe, l'auteur parle de la forme générale des continents et des mers, il dépeint les plaines, les plateaux et les montagnes, il suit la circulation des eaux, de leur source des glaciers à leur embouchure dans la mer, étudie les soulèvements volcaniques, les éruptions, les tremblements de terre et ces lentes oscillations de la surface du sol qui finissent par déplacer les continents et les mers.  
Le deuxième volume sera consacré spécialement à la description des phénomènes de ces deux océans des eaux et de l'atmosphère qui entourent notre globe. La forme des bas-

**LE MEILLEUR FERRUGINEUX**  
Ce sont les PASTILLES DE SCHAEDELIN au Phosphate de fer, pour combattre l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs, les maux, crampes d'estomac, etc. ; elles remplacent, avec le plus grand succès, l'huile de foie de morue, si désagréable, et conviennent aux personnes délicates.  
Chez SCHAEDELIN, pharmacien, 28, rue des Lombards, Paris.  
Prix : la boîte, 1 fr. 50 ; par la poste, 1 fr. 70.

**Etablissement Horticole**  
**Vincens, Pépiniériste,**  
PRÈS L'ÉVÊCHÉ, CAHORS (LOT).  
Grand assortiment d'arbres fruitiers d'agrément et d'ornement ; Plantes de serre et de pleine terre ; Graines potagères, fourragères et de fleurs.  
Le tout dans les 1<sup>ers</sup> choix et à des prix très-modérés.  
Entrée libre dans l'établissement.

Médaille d'or. — Prix de 16,000 fr.  
A Laroche, pour travaux scientifiques  
**QUINA LAROCHE**  
SUPERIEUR AUX VINS ET SIROPS  
Cet ELIXIR, tonique et reconstituant, convient aux natures délicates ou affaiblies ; il modifie très-vite l'anémie, la chlorose, les gastralgies et les affections fébriles.  
Le flacon : 5 fr. — Le demi-flacon : 3 fr.  
Dépôt A PARIS, RUE DROUOT, 15 ;  
à Cahors, chez M. Vinet, pharmacien.

**PHARMACIE LACOMBE**  
**DULAC SUCESSEUR**  
SUR LES FOSSÉS  
**A CAHORS**  
**CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PÉDRIX, DURILLONS**  
GUÉRISON ASSURÉE  
SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.  
PRIX DU TOPIQUE, 4 f. 50 c.  
**Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise**  
POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE  
Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.  
Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

**A CÉDER**  
**UN FOND DE MENUISERIE**  
SITUÉ PRÈS DE LA HALLE, A CAHORS avec bail de 9 ans. On peut entrer en jouissance de suite.  
S'adresser pour traiter à M. BÉDÉ qui en est le propriétaire.

**A VENDRE**  
POUR CAUSE DE MALADIE  
**UN ÉTUDE D'AVOÜÉ**  
Près le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance de Gourdon (Lot).  
S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

**GUERRE! GUERRE!**  
au préjugé et à la routine  
Nous offrons : 1<sup>o</sup> aux malades des preuves sérieuses, 2<sup>o</sup> aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la **FARINE MEXICAINE** del docto Benito del rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les **maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire** jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25 ; de 40, 4 fr. ; et de 80 p., 7 fr. — Franco par la poste.  
**CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ**, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraine et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 80 tasses pour 1 fr. 50. — **COLLIER WIATKA**, importation galvanique russe. Préservatif du croup et de la coqueluche, facilite la dentition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste.  
Dépositaires généraux : R. BARLERIN et C<sup>o</sup>, à Tarare (Rhône) ;  
PARIS, 10, galerie Vivienne ; Lyon, 114, quai Pierre-Scize.  
Dépôts : à Cahors, chez M. BURGALIERES fils, négociant, et dans toutes les principales pharmacies et épiceries.

